



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GORBIO
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'An deux mille vingt-six, le CINQ JUIN à DIX HUIT HEURES TRENTA,

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

PRESENTS :

M. PASTOR Fabrice, Maire

Mme VIALE Véronique, M. IMBERT Maurice, Mme BURON Françoise, adjoints au Maire

M. NOTARI Philippe, Mme LACROIX Caroline, M. MARCHAL Pascal, Mme TIRIMAGNI Bettina, M.

MANGONI Thierry, Mme CROCHEZ Véronique, M. SARTORE Nicolas, Mme TRUCHI Emilie, M.

AMORETTI Gabriel, M. VERGNE-MOISANT Gérard conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :

M. JOURNOUD David qui donné pouvoir à Mme VIALE Véronique

Mme SARDELLI Delphine qui donné pouvoir à M. NOTARI Philippe

Mme DELLERBA Monique qui donné pouvoir à M. VERGNE-MOISANT Gérard

M. D'AIME Jean-Paul qui donné pouvoir à M. PASTOR Fabrice

Mme LOCATELLI Christelle qui donné pouvoir à Mme TRUCHI Emilie

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LACROIX Caroline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, a décidé :

1- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE LA VILLE DE MENTON (OTVM) POUR LA BILLETTERIE DU FESTIVAL FLAMENCO 2026

RAPPORTEUR : Nicolas SARTORE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21

Vu le projet de convention commune à intervenir entre la Commune de Gorbio et l'Office de Tourisme de la Ville de Menton (OTVM) ci jointe

Considérant l'organisation du **Festival Flamenco de Gorbio 2026**, qui se déroulera du 14 août 2026 au 16 août 2026

Considérant la nécessité de définir les modalités tarifaires et de billetterie pour les droits d'entrée aux repas-spectacles des 14, 15 et 16 août 2026 destinés à la clientèle individuelle

Considérant que l'Office de Tourisme de la Ville de Menton appliquera les tarifs publics fixés par la commune, à savoir:

- **Tarif plein** : 29 € la soirée repas / spectacle
- **Tarif réduit** : 18 € pour les enfants de moins de 12 ans

Considérant qu'en contrepartie de cette prestation de vente, une commission de 1 € par billet payant vendu sera reversée par la commune de Gorbio à l'OTVM;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Commune de Gorbio et l'Office de Tourisme de la Ville de Menton (OTVM) fixant les modalités de billetterie et de reversement des recettes pour le Festival Flamenco 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOpte CETTE DELIBERATION A L'UNANIMITE
des présents et des pouvoirs,

La séance est levée à 18h46

Gorbio, le 9 juin 2026

Le Maire,



Fabrice PASTOR

